

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 17 mai 2017

N° 31/2017

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 12 mai 2017, se sont réunis le 17 mai 2017, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Bail de location des parcelles agricoles de la Pièce
- Convention de passage sur la rue André Pottier
- Echanges de terrain pour aménagement d'équipements communaux
- Nouvelle répartition des indemnités de fonctions des élus
- Priorité de réalisation des travaux projetés au budget 2017
- Permanences du bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin
- Questions diverses

Sur les 10 conseillers en exercice, 9 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Nathalie Dargier, Elisabeth Houvard

Messieurs Jean-François Cointre, Michel Defay, Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absente excusée : Mme Nadine Sepré donne procuration à Mme Katia Feufeu

M. Jean-Didier Dirdin, volontaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Les membres du Conseil, par 10 voix pour, autorisent le Maire à signer un bail de location des terres agricoles de « La Pièce » d'une contenance de 6 ha 92 a 79 ca, à raison de 5 quintaux l'hectare, et paiement des impôts fonciers afférents, à compter du 1^{er} novembre 2015, suite au regroupement de parcelles cultivables réalisé par le Cabinet de géomètre expert SUARD-MENARD, avec M. Landais Jean-Christophe, exploitant agricole, demeurant aux « Grands Fourneaux » à Cérans Foulletourte, en poursuite du bail signé le 1^{er} novembre 2006 avec les anciens propriétaires Consorts Chevalier-Pivron..

Les membres du Conseil municipal, par 10 voix pour, autorisent le Maire à signer une convention de passage avec Madame Sophie Le Bled, demeurant La Belle Croix à Requeil, propriétaire de la parcelle boisée cadastrée A 149, afin de permettre la sortie sur la rue André Pottier, à l'angle des parcelles A 149 et A 432, cette dernière appartenant à la commune.

Il s'agit d'une mesure de sécurité routière, la parcelle A 149 étant bordée par la route départementale 307, entre le virage au niveau du « Petit Champ » et le rond-point de la Belle Croix, n'offrant pas un accès sécurisé pour entrer ou sortir de la dite parcelle.

Les membres du Conseil, par 10 voix pour, autorisent le Maire à procéder aux échanges de terrain entre la commune et Monsieur Guy de Mailly-Nesle demeurant à Requeil, Château de la Roche Mailly, propriétaire de terres agricoles à Château-l'Hermitage, devant Maître Gautier, notaire à Pontvallain, et selon les relevés d'arpentage dressés par le Cabinet Suard-Ménard du Mans, annexés ci-joint.

Il s'agit :

- d'un chemin pour désenclaver deux terrains bâtis de la zone UCa du P.L.U. pour une contenance de 3 ares et 92 centiares,
- de trois bandes contiguës pour protéger haies et arbres sur le long du haut de la rue Geoffroy V Plantagenet et autour de l'église prieurale, pour une contenance de 10 ares et 21 centiares

- et de 2 ares et 14 centiares en prolongement du cimetière pour y installer des places de stationnement et un jardin du souvenir.

En contrepartie, la commune abandonne 17 ares et 10 centiares de l'actuelle parcelle cadastrée A 105, lui appartenant, au profit de la parcelle cadastrée A 104 appartenant à Monsieur de Mailly-Nesle.

Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-20 et les suivants,
- Vu les délibérations en date du 26 avril pour l'élection d'un nouveau 1^{er} adjoint et la réduction du nombre d'adjoints, passant de 3 à 2, ainsi que les arrêtés d'attribution de délégations de fonction à deux conseillers municipaux en date du 12 mai 2017
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, de fixer le montant des indemnités comme suit :

Maire	17% de l'indice brut terminal	580.37 € net
Adjointes (2)	6.6 % de l'indice brut terminal	225.32 € net (par adjoint)
Conseillers municipaux délégués (2)	3.3 % de l'indice brut terminal	112.66 € net (par conseiller délégué)

Le versement des indemnités s'effectuera mensuellement. Ceci prendra effet à compter du 1^{er} juin 2017.

Tableaux des permanences des élections législatives du 11 et 18 juin 2017

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES DU DIMANCHE 11 JUIIN 2017 (1^{er} tour)	
HEURES	BUREAU
8H à 10h30	<u>Jean-François Cointre</u>
	Laurent Jacquin
	Elisabeth Houvrard
10H30 à 13h00	<u>Katia Feufeu</u>
	Maximilienne Loiseau
	Pierre Musset
13h00 à 15H30	<u>Michel Defay</u>
	Jean-Didier Dirdin
	Nathalie Dargier
15H30 à 18H00	<u>Danielle Petit</u>
	Nadine Sepré
	Jean-Marie Petit

PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES DU DIMANCHE 18 JUI 2017 (2ème tour)	
HEURES	BUREAU
8H à 10H30	<u>Jean-François Cointre</u>
	Jean-Didier Dirdin
	Elisabeth Houvrard
10h30 à 13h00	<u>Katia Feufeu</u>
	Nadine Sepré
	Jacqueline Boisard
13h00 à 15H30	<u>Michel Defay</u>
	Laurent Jacquin
	Nathalie Dargier
15H30 à 18h00	<u>Danielle Petit</u>
	Jean-Luc Lorient
	Maximilienne Loiseau

Les membres du Conseil municipal par 10 voix pour, sollicite la Communauté de communes Sud Sarthe pour un fonds de concours dans le cadre de son projet d'amélioration des conditions d'accueil de la salle communale Belle-Croix : changement de chauffage, réfection d'une partie du plancher et aménagement d'une salle annexe en vue d'y installer un point chaud pour les repas.

Les devis des travaux en cours d'examen et de finalisation font apparaître un montant global de cette première phase entre 22 000 et 24 000 euros HT.

Calendrier des réunions à venir :

- commission travaux, mercredi 24 mai en mairie, suite à la visite de l'architecte des Bâtiments de France, prévue à 14 heures pour le lavoir.
- prochaine réunion de Conseil, mardi 13 juin, à 18h30.

Question diverse :

Jean-Luc Lorient informe le Conseil de la probable vente des bâtiments du café restaurant de la Croix Verte à Requeil, qui risquent d'être transformés en habitation au détriment du fonds de commerce, débit de tabac et vente de journaux en plus.

Il s'interroge sur les possibilités de conserver ces services et sur l'éventuelle contribution de notre commune au projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Jean-Didier Dirdin

Le Maire,
Jean-François Cointre